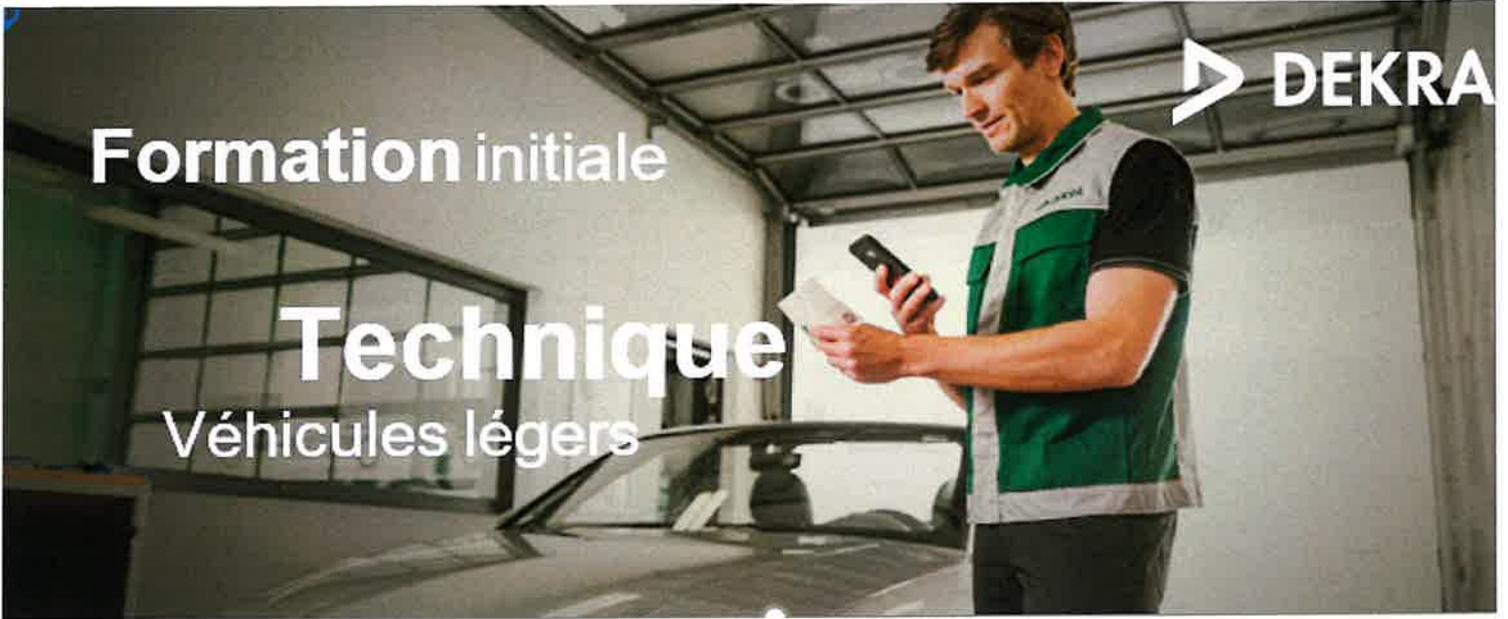


Formation initiale

Technique

Véhicules légers



OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Réaliser le contrôle technique des véhicules légers conformément à la réglementation en vigueur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Comprendre la réglementation et l'activité du contrôle technique automobile.
- ▶ Être capable de détecter une défaillance en suivant une méthodologie par fonction
- ▶ Savoir utiliser les matériels de contrôle (bancs de freinage et suspension, réglophare, analyseur de gaz...
- ▶ La maintenance des matériels de contrôle
- ▶ Acquérir la compréhension des différentes technologies et applications des véhicules spécifiques quel que soit l'énergie du véhicule (Gaz, électrique.)
- ▶ S'approprier la qualité réglementaire du métier et les règles de sécurité en atelier

PROGRAMME DE LA FORMATION

Semaine 1 : 36h00

- ▶ Accueil présentation
- ▶ Les acteurs du contrôle technique
- ▶ Les textes réglementaires
- ▶ La maintenance des matériels de contrôle
- ▶ La liaison informatique OTC-LAN
- ▶ Evaluations intermédiaires

Semaine 2 : 36h00

- ▶ L'outil informatique et les liaisons informatiques
- ▶ Les véhicules et le contrôle technique
- ▶ Identification du véhicule
- ▶ Equipements de freinage
- ▶ Essieux, roues, pneus, suspension
- ▶ Direction
- ▶ Evaluations intermédiaires

Semaine 3 : 36h00

- ▶ Direction
- ▶ Visibilité
- ▶ Châssis et accessoires du châssis
- ▶ Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques

- ▶ Mise en pratique
- ▶ Evaluations intermédiaires

Semaine 4: 36h00

- ▶ Nuisances
- ▶ Autres matériels
- ▶ Mise en pratique d'un contrôle complet
- ▶ Véhicules spécifiques et véhicules de collection
- ▶ Evaluations intermédiaires

Semaine 5 : 36h00

- ▶ Qualité et exploitation des indicateurs
- ▶ L'agrément du contrôleur
- ▶ L'agrément du centre de contrôle
- ▶ La réception et l'immatriculation des véhicules
- ▶ Mise en pratique
- ▶ Evaluations intermédiaires

Semaine 6 et 7 : 35h00 chacune

- ▶ Réalisation de contrôles techniques en centre de contrôle sous la supervision d'un tuteur

Semaine 8 : 36h00

- ▶ Les contre-visites et contrôles techniques complémentaires
- ▶ Contrôle des véhicules alimentés au Gaz (GPL, GNV)
- ▶ Préparation à l'habilitation électrique (formation ouvrant droit à l'habilitation électrique B2XL)



COMPÉTENCES INTERVENANTS

- ▶ Formateurs pédagogues et experts dans le contrôle technique des véhicules légers.

NATURE DE LA FORMATION

- ▶ Formation qualifiante

LIEUX DE FORMATION, DATES ET TARIFS

- ▶ Se référer à la convention de formation

CONTACT :

- ▶ DEKRA SERVICES FRANCE
- ▶ Rue de la Boursidière Bât.H 92350 Le Plessis Robinson
- ▶ Mail : formation@dekra.com:
- ▶ Tél : Tél. : 01 30 69 52 52 (choix 5 ; choix 1)
- ▶ Site internet : www.ctdekracampus.fr
- ▶ SIRET : 81744534900100

- ▶ Contrôle des véhicules électriques et hybrides
- ▶ Evaluations intermédiaire

Semaine 9 : 36h00

- ▶ Mise en situations
- ▶ Initiation à la relation clientèle
- ▶ Examen pratique final

PUBLIC VISÉ

- ▶ Mécanicien automobile
- ▶ Evaluations intermédiaire

PRÉ REQUIS

- ▶ BAC Pro option « voitures particulières » ou « véhicules industriels » ou « véhicules de transport routier » ou CQP/ Titre équivalent inscrit au Répertoire France Compétences OU
- ▶ Diplôme d'expert en automobile
- ▶ BTS après-vente automobile option « véhicules particulières » ou « véhicules industriels » ou CQP/Titre équivalent inscrit au Répertoire au Répertoire France Compétences.

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 9 semaines (322 heures) dont 7 semaines (252 heures) en centre de formation et 2 semaines (70 heures) en centre de contrôle technique (mise en situation professionnelle).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ▶ Cours théoriques, exercices pratiques sur une installation de contrôle technique, études de cas, études de supports numériques, stage en entreprise. Salles de formation, lignes de contrôle technique, vidéo projecteur, tablettes numériques.

MODALITE D'ÉVALUATION

- ▶ Contrôle théorique continu.
- ▶ Mise en situation pratique (réalisation d'un contrôle technique).

VALIDATION VISÉE

- ▶ Attestation de fin de formation
- ▶ A l'issue de la formation, le casier judiciaire B2 doit être vierge pour obtenir l'agrément.